

**Présentation sur la problématique des accaparements de terres au Mali dans le cadre de l'espace CADTM Belgique intitulé: Lundi Contre la Dette  
Liège le 14 septembre 2015**

**I. Introduction:**

L'accès à la terre et à la sécurité foncière sont indispensables pour jouir du droit à l'alimentation » article 25 des droits de l'homme et l'article 11 du Pacte International Relatifs aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels. Avant 2008, l'expansion annuelle des terres agricoles dans le monde était de 4 millions d'hectares, mais en fin 2009, les demandes d'acquisition ont atteint 45 millions d'hectares de terres agricoles et aujourd'hui selon les sources environ 80 millions, sur lesquelles plus de 70 % des demandes de terres sont en Afrique dont 21% de ces demandes sont déjà opérationnelles. Cela nous rappelle la citation de VOLTAIRE: « On a trouvé en bonne politique le secret de faire mourir de faim ceux qui en cultivant la terre font vivre les autres »

**II. Les accaparements de terres au Mali:**

Depuis une quinzaine d'années, le Mali comme d'autres pays d'Afrique est touché de plein fouet par le phénomène d'accaparement des terres. Celui-ci est principalement la conséquence des activités d'opérateurs de l'agro industrie ainsi que des politiques des autorités maliennes visant la promotion des grands projets industriels et la facilitation de l'acquisition de terres par des investisseurs privés. Diverses estimations font état de plus 800 000 hectares qui ont été accaparés au Mali, au détriment des communautés paysannes. environ 200 familles y ont été privés de leurs terres agricoles suite à l'installation d'une entreprise agro industrielle de production de farine.

Outres les crises financières, énergétiques, climatiques qui ont engendré la crise alimentaire de 2008, dans les années 1980, la libéralisation du secteur agricole a eu lieu sous les auspices de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) qui ont exercé des pressions sur les Etats pour faciliter les conditions d'accès à la terre. Ils joué un rôle, en appuyant le processus, en poussant les Etats à rendre leur législation foncière beaucoup plus laxiste pour attirer les investisseurs.

Dans ce contexte, les aides budgétaires accordées au gouvernement malien ont été assorties d'une obligation de moderniser l'agriculture par le biais d'investissements privés. Cette modernisation se fait au détriment des systèmes agricoles traditionnels, jugés dépassés et insuffisants pour répondre à la demande de production croissante.

La majorité des investissements est orientée vers l'exportation qu'ils soient, alimentaire ou énergétique. La quantité de céréales nécessaires pour faire le plein d'éthanol pour un véhicule 4x4 avec de réservoir de 90 litres pourrait nourrir une personne toute l'année. Les ¾ des céréales produits dans le monde vont à l'éthanol et au bétail!

L'Etat malien mène une politique censée de rendre le secteur agricole plus compétitif pour l'industrialisation et l'intensification de l'agriculture. Il a ainsi encouragé l'investissement privé dans l'agriculture entraînant l'accaparement des terres dans le pays. La zone de l'ON est la plus touchée pour raison de disponibilité en eau et en terres fertiles et irrigables. Le

colonisateur Français s'était accaparé cette zone pour y aménager 510 000 ha en coton, et 450 000 ha de riz. Il créa l'Office du Niger en 1932 et construisit le barrage de Markala. Les conventions d'investissements sont conclues avec l'Etat malien et les contrats avec l'ON (organisme public chargé de l'aménagement agricole dans la zone), de manière non transparente et sans la consultation et la participation effective des communautés affectées. En outre, la légalité des documents est douteuse dans la mesure où ils mettent à la disposition des entreprises agricoles de milliers d'hectares, sans préciser la localisation exacte des terres ni le loyer à payer.

Les appropriations se font par la violence avec le soutien de la police nationale, les recours excessifs à la force et des arrestations abusives, souvent, il y a des cas de mort. Des milliers de paysans et paysannes dont 5000 pour Sanamadougou et Saou ont perdu leur accès à la terre. En effet, leur droit à la nourriture et aux SSB sont bafoués; les pesticides utilisés par les accapareurs nuisent à la santé des habitants de la zone.

### **III. Le Secteur agricole au Mali:**

Le Mali est le plus vaste Etat d'Afrique de l'Ouest, qui compte une population de 17 millions d'habitants, dont la majorité vit en zone rurale. L'économie malienne repose principalement sur le Secteur Agricole (l'agriculture, l'élevage, la foresterie et la pêche), qui occupe plus de 80% de la population active et contribue entre 40 à 45% du PIB. Les 90% des terres sont utilisées par des exploitations familiales. Ainsi, la part la plus importante des céréales est consommée par les producteurs eux-mêmes, et le reste de la production est écoulee sur le marché.

### **IV. Les luttes contre les accaparements de terres au Mali:**

Face à cette situation, les communautés se sont mobilisées pour dénoncer la confiscation illégale de leurs terres par l'envoi des lettres aux autorités municipales, régionales/provinciales et nationales, la participation à des événements liés à l'accès à la terre et des marches de protestation. Ainsi, le gouvernement a mis en place une commission interministérielle et une commission technique ad hoc afin d'analyser et répondre aux plaintes. Mais malheureusement les décisions prises par ces commissions sont difficilement appliquées par les autorités compétentes.

#### **4.1 Naissance de la CMAT en 2012, ses actions**

Dans le cadre de la mise en œuvre l'une des recommandations fortes de ces Foras est de créer une convergence des efforts de luttes. Certaines organisations évoluant sur la thématique accaparement des terres et travaillant sur différents volets de la question se sont réunies pour réfléchir sur des stratégies communes et mettre en place une structure. Cette démarche a abouti en janvier 2012 à la mise en place d'une convergence dénommée :

#### **4.2 Qui sont les membres de la CMAT?**

- La Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement (CAD-Mali);
- La League pour la justice et les droits de l'homme (LJDH);
- L'Association des Organisations Populaires Paysannes (AOPP);

- L'Union des Associations et Coordination d'Associations pour la Défense du Droits des Démunis (UACDDD);
- La Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP).

#### **4.3 Objectifs de la CMAT**

- Permettre aux victimes d'expropriations, de déguerpissements, d'accaparement de terres, de savoir et faire prévaloir leurs droits ;
- Faire arrêter légalement et légitimement toutes formes d'expulsions et d'expropriation par la violation des droits (droits humains, droits à l'alimentation...)
- Exiger une réparation de préjudices tant matériel qu'immatériel;
- Créer des cadres structurés ou non rendant opérationnel toutes actions en lien avec les objectifs de la Convergence entre autre un espace juridique

#### **4.4 Résumé des actions de la CMAT**

- Mise en route d'une procédure judiciaire par trois villages. Sanamadougou et Saou contre Modibo Keita (GDCM, SA M3, CAI), association villageoise du Sana de Sansanding contre Sosumar. Soutien financier , technique et moral. La requête a été introduite au tribunal de Markala par le Cabinet Maitre Amadou Tiéoulé DIARRA;
- Presque tous les mois au rythme des audiences présence au procès par une délégation entre 4/5 membres de la CMAT + avocat + mobilisation personnelle des paysan-ne-s à leur charge, contact permanent avec les paysan-ne-s//chefs de villages, réunion tous les 15 jours en moyenne de la CMAT pour construire stratégie commune au fur et à mesure;
- Nombreuses démarches administratives et auprès des autorités;
- Enregistrements d'émissions radios, vidéos, lettres ouvertes aux autorités;
- Visites des prisonniers : nos présences et actions ont permis que les paysan-ne-s ne soient plus ou moins inquiétés, harcelés, arrêtés localement;
- Internationalisation des accaparements de terres au Mali ( film italien, canadien, émission RFI, différents articles dans la presse , mobilisation des réseaux;
- Formation para-uriste pour les paysan-ne-s, des membres de la CMAT avec FIAN

**merci**

**« OSONS LUTTER POUR OSER VAINCRE »**